

Documents à fournir lors d'un changement de commune Permis L-B-C UE/AELE

Selon les nouvelles exigences du service de la population et des migrations du Canton du Valais



Seuls les dossiers complets seront acceptés



Changement de commune **(intérieur du canton du Valais)**

- Permis original
- Formulaire Z1 (par la Commune)
- Copie d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Copie du contrat de travail actuel, signé par les 2 parties
- Attestation de la caisse maladie Suisse
- Copie du contrat de bail
- Questionnaire d'annonce d'arrivée **entièrement** complété
- 1 photo

**Nous vous rappelons que le dossier doit être impérativement
déposé à notre bureau avant la prise d'emploi.
Le non-respect de ce délai peut conduire à une amende !**